

Fédération Française de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

CONSEIL

NATIONAL

(Cette réunion s'est tenue à Marseille le samedi 26 mars 2022)

Etaient présents: Mmes BAJOLLET, CANTARELLI, CARLIER, NOEL, VEROLA, VIGUIE, MM. BOURLET, CHAUVIN, DORIZON, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI, ROBERT, SCHMITT, STEPHANT, VAISSIERE et THEARD

Mmes et MM. Les Présidents des Comités Régionaux

Y participaient : M. GRANDE Xavier, Directeur administratif et financier

M. RODRIGUEZ Directeur Technique National Adjoint

Excusé : M. FUENTES Loïc

I. Accueil du Président

- a. La mise en place des carrés d'honneur lors des CDF : prise en charge par la FFPJP
- b. Réorganisation de la DTN et du pôle haut niveau.
- c. Circuit national jeunes, féminines, séniors et Jeu Provençal
- II. Point financier (Jean-Marie MARAUX) : voir compte-rendu Comité Directeur
- III. <u>Compte rendu des Régions</u> (voir compte rendu des Régions)

Au vu des sujets à aborder, le Conseil National a été organisé comme suit :

- Une 1^{ère} partie consacrée au retour du Conseil des Régions et les réponses apportées aux questions posées.
- Une 2^{ème} partie consacrée à des problématiques d'actualité :
 La décision de la FFPJP sur l'âge de la catégorie vétérans
 Les difficultés rencontrées pour appliquer partout une même règlementation

Questions (Régions)/réponses (Président de la FFPJP) :

Projet de championnat de France handipétanque : Quelle est la position du comité directeur, ce projet a-t-il été étudié et débattu ?
 La présentation qui en a été faite, n'a pas apporté satisfaction aux Président.e.s de Région. Aussi il est proposé le report de la mise en œuvre de ce projet.

Réponse : Le projet est décalé en 2023. Une commission de travail, dirigée par Eric DORIZON, comprenant des membres de commission Handipétanque et des membres des comités régionaux va se réunir pour travailler sur le sujet.

• A quelle date seront positionnés les qualificatifs régionaux pour le Championnat de France Triplette Mixte 2023 ?

Réponse : Le CODIR et le Conseil des Régions ont une position convergente à savoir, les qualificatifs régionaux seront organisés le Lundi de Pentecôte.

 <u>Championnat de France de tir de précision 2023</u>: Organisation des qualificatifs départementaux et régionaux Nous regrettons que les règles et modalités de qualification et les dates ne soient pas encore définies. Avec l'accord des comités départementaux il pourrait ne pas y avoir de championnat régional.

Réponse de la commission Championnats de France : Ce n'est pas envisageable étant donné que le CDF ne se fera pas à 128. Les qualifiés au France le seront via un championnat Régional précédé de qualificatifs départementaux, la commission des CDF proposera rapidement les modalités de mise en œuvre dont les contours sont rappelés dans le compte rendu du Comité Directeur.

• Comment mettre en place la formation graphiqueur/délégué ?

Réponse : Pour moi, je l'ai déjà dit la fonction de délégués et de « graphiqueurs » (je préfère l'appellation officielle de Responsable de table de marque (RTM) voir Responsable de marque informatisée (RTMI) à ce néologisme) ne sont pas identiques et répondent à des actions différentes. Actuellement la Fédération et le Centre de Formation y réfléchissent, tant que les choses ne sont pas arrêtées, on continue comme avant.

• Qui assurerait ces formations de graphiqueur/délégué dans les CRs et CDs :

Réponse : Des formateurs agréés, il faut donc partir de ce qui se fait actuellement dans les départements et régions pour trouver la bonne réponse. Il est clair pour moi que nous devons nous appuyer sur les personnes qui œuvrent à vos côtés mais également s'assurer que leurs connaissances et leurs capacités pédagogiques sont suffisantes pour les transférer à d'autres personnes.

• Où en est le travail sur le projet de vote des Comités Régionaux afin de permettre aux régions de modifier leurs statuts lors de leur prochaine Assemblée Générale.

Il serait bien que le règlement à jour soit mis sur le site fédéral. Il est d'ailleurs constaté que d'autres rubriques ne sont pas mises à jour sur le site fédéral.

Réponse: J'ai demandé en début de mandat au Conseil de Région de faire un travail sur la réforme des statuts des régions, dès que nous l'aurons nous formerons une commission mixte paritaire (CR – FFPJP – CD) pour travailler la version définitive. Il va sans dire que la nouvelle donne, avec la promulgation de la loi sur la nouvelle gouvernance des fédérations avec entre autres la parité intégrale à l'horizon 2024 pour les Fédérations et au niveau régional pour 2028, doit être intégrée dans notre réflexion.

Questions de l'Occitanie :

 Le responsable de la commission de discipline régionale demande aux responsables de la commission de discipline nationale d'apporter aux responsables des CDs et CRs les éléments nécessaires à la bonne gestion d'un dossier.

Il n'y a pas eu de mise à jour des procédures suite aux modifications des textes du code de discipline et une formation serait utile pour les responsables départementaux de la discipline en CRO à faire par les responsables de la FFPJP puisque le module de formation est caduc.

Les réponses faites à l'issue de l'AG du CRO par le président de la FFPJP n'ont pas été satisfaisantes et n'ont apporté aucune solution à la situation actuelle.

De plus il n'y a pas eu de suite pour débattre de certains points soulevés en 2020 malgré l'engagement de Michel Poggi, responsable de la commission de discipline nationale.

Réponse : Des formations seront dispensées, il suffit de le programmer avec les personnes en charge de la discipline au niveau fédéral.

- Quelles sont les conditions de prise en charge par la FFPJP des équipes pour :
 - Le Trophée des pépites à DOUAI
 Réponse : hébergement, restauration, déplacements
 - Les finales de CNC Jeunes à Saint-Pierre les Elbeuf : y aura-t-il une proposition d'hébergement en lien avec la FFFPJP (comme à Saint-Yrieix en 2021) ?
 Réponse : l'organisateur proposera également des lieux d'hébergement.

Questions de l'AURA:

 Demande la possibilité de faire les championnats régionaux jeunes à plus de 32 équipes. Cela pour répondre pleinement au « swiss systèm » et avoir aussi plusieurs possibilités de qualification à nos championnats.

Réponse : les championnats régionaux jeunes peuvent se dérouler sur 2 jours (samedi et dimanche), ce qui laisse la latitude aux régions de les faires à 32 équipes. Les Régions ont la latitude pour gérer ce type de questionnement.

• Augmentation du prix de l'énergie. Devant la flambée du prix de l'essence nos bénévoles (arbitres, dirigeants, éducateurs...) s'interrogent. Devons-nous avoir un positionnement national, régional, local sur les indemnités ?

Réponse : Concernant le remboursement des frais des bénévoles dans le cadre de leur activité bénévole, il faut être conscient que cela correspond à des règles précises :

- Soit au réel
- Soit au forfait (dons) et dans ce cas il est préférable de s'en tenir au barème fourni par l'administration fiscale ou de le sous-évaluer.
- Calendrier 2023
 Le CR et CDs voudraient avoir le calendrier le plus complet possible des manifestations 2023 pour travailler.

Réponse : J'ai exprimé au CODIR ma volonté de le donner le vite possible et au plus tard en juin. Si les dates sont connues les lieux de championnats ne sont révélés qu'après la visite et l'avis de la Commission validée en CODIR. A terme, j'espère avoir au moins deux ans d'avance.

Questions de la Nouvelle Aquitaine :

• Qu'en est-il des aides apportées par la FFPJP à l'organisation de Nationaux Jeunes sachant que la FFPJP passe sa participation de 500 euros à 250 euros, le partenaire 250 euros, charge pour les clubs 350 euros par catégorie. La Nouvelle Aquitaine compte 8 Nationaux. Les clubs n'avaient pas connaissance de cette dépense supplémentaire. Le comité régional Nouvelle Aquitaine a voté la somme de 2800 euros pour aider les clubs dans leurs organisations en espérant un renouveau et une augmentation des licences jeunes.

Le CR estime que cette aide financière revient à la charge de la fédération qui dit soutenir les clubs et les jeunes, et demande donc un remboursement de 2800 euros pour le CR.

Réponse : L'aide financière apportée aux organisateurs de Nationaux Jeunes n'est pas pérenne. Les organisateurs doivent également trouver des partenaires.

 Peut-on décaler les dates de formation et examens éducateurs prévus les 4 et 5 juin en raison de l'organisation des championnats jeunes aux mêmes dates ?

Réponse : Il est évident que cette juxtaposition pose problème et n'est pas judicieuse, aussi la DTN et le responsable du Centre de Formation Fédéral va étudier la demande afin de remédier à cette situation..

• Peut-on prévoir des sanctions en discipline ou financière pour les présidents de club qui vendent des cartes aux non licenciés au lieu de vendre des licences officielles ?

Réponse: L'information a été faite sur ce sujet et les risques encourus par les présidents qui s'y risquent. Mais rien y fait, si vous êtes d'accord avec le principe de sanctions, nous allons regarder sur le plan juridique ce que nous pouvons faire en particulier inscrire cette disposition dans nos textes et prévoir des sanctions pour les dirigeants qui ne s'y plieraient pas.

• Est-ce qu'un club a obligation d'organiser des concours officiels ? Si la réponse est négative, comment bloquer ce club qui organise chaque semaine des concours non officiels ?.

Réponse : Il n'y a pas d'obligation d'organiser des compétitions officielles pour un club affilié mais il y a une interdiction d'organiser des animations ou compétitions lorsqu'il y a des compétitions officielles dans le département. Et si ces « concours à la bouteille » sont ouverts à tous les licenciés, il faut avoir l'accord de son département car cela dépasse le cadre de l'animation interne pour faire « du commerce ».

Question du Comité du Vaucluse :

 Le CD 84 demande des modifications dans Gestion concours, pour les concours en A B sans récupération et sans cadrage pour le jeu provençal.

Réponse : la FFPJP ne souhaite pas que des formules non prévues au RAS soient introduites dans « gestion concours ».

Qu'en est-il du formulaire dématérialisé de mutation ?

Réponse : La commission informatique a été réorganisée et c'est dorénavant le Président qui va s'en charger. Avec les participants et l'apport de Ludovic qui a été embauché afin de développer le numérique au sein de la FFPJP, des priorités seront fixées. La dématérialisation de la procédure de mutation en fait partie et sera mise en place pour 2023.

Débats :

1^{ER} Thème : La décision de la FFPJP sur l'âge de la catégorie vétérans

Lors du Congrès comme lors de la réunion des Présidents de Région, des voix se sont exprimées pour faire valoir leur désaccord avec la FFPJP sur le fait de voir l'âge de la catégorie vétéran passé de 60 à 55 ans. Chacun a ses arguments à faire valoir sur le sujet (l'âge légal de la retraite, la crainte de voir une baisse significative du nombre de licenciés vétérans, une catégorisation française différente de celle de la CEP pour les vétérans, etc...) mais l'aspect le plus sensible semble être le fait que la FFPJP n'ait pas consulté avant de prendre sa décision. Lors de ce débat le Président a expliqué :

Qu'il y avait peut-être eu une maladresse de sa part, car lorsque le sujet a été abordé en CODIR par la commission compétition, son argumentation lui a paru cohérente puisque

nombre de départements organisent des compétitions ouvertes aux licenciés 55 ans et +. Et comme elles existent depuis longtemps, certainement que cela correspond à un besoin. Fort de ce constat, nous avons estimé, peut-être à tort que, devant la réalité de nos calendriers et des pratiques, que cela allait de soi. Et nous avons pris cette décision de passer l'âge de la catégorie « vétérans » de 60 ans à 55 ans.

Après que chacun se soit exprimé, au cours d'un débat passionné, il a été retenu qu'il fallait prendre en compte les différentes remarques qui ont été formulées et donc savoir revoir une position ou tout du moins la réinterroger.

Aussi, le Président à l'issue de ce débat a demandé aux Présidentes et Présidents de Régions d'interroger et voir avec leurs Comités Départementaux qu'elle était la position des uns et des autres sur ce sujet. Ayant accepté cette proposition, il sera fait par les Régions un retour qui permettra au CODIR de confirmer ou infirmer sa décision.

 2^{ème} Thème: Les difficultés rencontrées pour appliquer partout une même règlementation.

De l'avis de tous les participants force est de constater que la règlementation fédérale s'applique sur notre territoire avec des différences parfois, pour ne pas dire souvent, incompréhensibles. Et il n'est pas normal que cela se passe ainsi.

On peut citer plusieurs exemples :

- Le fait que toutes les compétitions ne soient pas gérées par le logiciel fédéral « gestion concours » comme le prévoir le RAS,
- Le fait que tous les résultats des compétitions officielles ne soient pas saisis dans Geslico,
- Le fait que tous les championnats départementaux ne se jouent pas jusqu'à la fin,
- Etc, etc...

Cette situation qui ne permet pas un traitement équitable pour tous sur l'ensemble du territoire nuit à notre image et à notre crédibilité.

Il est donc indispensable que nous nous mettions toutes et tous d'accord sur le socle commun de mesures à mettre en œuvre et au-delà duquel la transgression entraîne une sanction. Mais également, une volonté commune d'aller dans ce sens afin que la mise en œuvre de la règlementation relative à notre discipline sportive ne relève pas du bon vouloir des uns ou des autres. A l'issue de ce débat, il a été convenu de revenir sur ce sujet afin de travailler ensemble sur les conditions qui permettront à terme une homogénéité d'action. Au regard de la réalité, il y a du « pain sur la planche ».

3^{ème} Thème : Coupe de France des clubs

La formule mise en place cette année sera reconduite pour l'année prochaine. Quelques petites modifications sont prévues dans le règlement de la Coupe de France :

- Les boulodromes couverts ne sont plus imposés
- Possibilité d'avoir 2 publicités « club » pour la finale sur les tenues

Il n'est pas prévu de Coupe de France féminine mais il est envisagé une coupe de France en Jeu Provençal.

4^{ème} Thème : Réforme des nationaux

Cette réforme a pour objectif de revaloriser nos nationaux. Actuellement, nous comptabilisons 283 nationaux.

Quelques pistes en discussion au sein de la commission des nationaux :

- 2 catégories de nationaux

- Nationaux classiques avec inscription en ligne et un maximum de 512 équipes. La dotation des organisateurs sera également revue à la hausse.
- Nationaux élites: système Swiss soit 5 parties le samedi puis les phases finales le dimanche. Les prix seront connus à l'avance. La dotation globale sera de 20 000 euros (y compris les frais d'inscription).

Pour les nationaux élites, on a pensé différemment. Le samedi sera réservé à « la pétanque pour tout le monde ». Il y a plusieurs avantages pour l'organisateur. Il garde tout le monde toute la journée avec des parties au temps. Sur la base d'un national à 256 équipes, tout le monde sera rentré pour 22 heures le samedi soir. Il n'y aura pas de concours annexe. Pour le dimanche matin, on démarrera par les 8èmes de finale. L'indemnisation du dimanche matin pourra permettre aux joueurs qualifiés de prendre en charge les frais du samedi soir. Le paiement des indemnités aura lieu par virement. Pas de possibilités de s'inscrire à 1 ou 2 pour une triplette par internet. L'équipe devra donc être complète dès l'inscription en ligne. Les dotations seront identiques (féminin et masculin) au prorata du nombre d'équipes inscrites. Les points seront attribués uniquement aux équipes homogènes. La tenue devra être identique haut et bas. Il y aura « une équipe de France » présente dans chaque national. Il sera également possible d'organiser un national doublette sans avoir organisé auparavant un national triplette. Il ne sera plus possible de demander 2 euros supplémentaires lors des inscriptions. Cette réforme des nationaux devrait être mise en place en 2024.

4ème Thème : Contrat d'engagement républicain

Pour percevoir de l'argent public, toutes les associations devront signer ce contrat d'engagement républicain. Il s'agit d'un engagement fort de l'Etat, à faire respecter à tous les licencié(e)s.

Nous avons obligation de faire la promotion du contrat d'engagement républicain auprès de nos licencié(e)s par voie d'affichage, site internet...

5ème Thème : Contrat de délégation du service public

Le contrat de délégation du service public a été signé par Michel LEBOT au ministère des sports. La FFPJP est la seule fédération autorisée à organiser des championnats de France dans le domaine de la pétanque et du jeu provençal.

Informations diverses:

Une collecte de vos anciennes lunettes a été lancée par la FFPJP au profit d'une ONG. Un point de collecte sera installé dans les différents championnats de France. Une affiche va être proposée pour communiquer sur le sujet. La FFPJP a également un rôle social.

<u>Question posée par Patrice MARZAT (Président des Pays de la Loire)</u>: A quand une tenue sportive sur toutes les compétitions? Résultat du vote : la tenue sportive est obligatoire pour toutes les compétitions.

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P. Mireille NOEL Le Président de la F.F.P.J.P. Michel LE BOT